CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE PRIX DU RETRAITÉ DU D GEMRC

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critère | Note | Définition |
| 1 | 30 | Esprit de corps. Ce critère tient compte de la contribution extraordinaire à la collectivité du Corps du GEMRC, de la camaraderie et de l’esprit de corps manifestés par l’enthousiasme personnel, des actions et des initiatives qui ont aidé à renforcer le Corps du GEMRC. À titre d’exemple, on peut citer le soutien au démarrage et au développement courant des activités des LAD.  |
| 2 | 25 | Patrimoine. Contribution importante aux activités patrimoniales du GEMRC, qu’elles soient locales, régionales ou nationales (par exemple : contribution au musée, au 75e anniversaire, aux archives ou aux monuments). |
| 3 | 25 | Intérêt public. Participation importante et continue dans la collectivité d’une manière qui fait honneur à la collectivité du Corps du GEMRC ou qui aide à perpétuer ses traditions. Le travail dans le Corps des cadets de l’Armée du GEMRC et la participation à ses activités en sont des exemples. |
| 4 | 20 | Promotion du bien-être des membres du Corps du GEMRC. Participation importante à d’autres activités qui, de par leur nature, aident à contribuer au bien-être général des membres du Corps du GEMRC. À titre d’exemple, on peut citer la collecte de fonds et les activités qui soutiennent les familles ou les membres du Corps.  |

|  |  |
| --- | --- |
| 100 |  |

 **Total**